

Vu

o. - UZ/TU/

6.12.1954.

713-311

Fonds spécial des Nations Unies
pour le développement économique

Le 23 juin 1952, les Nations Unies ont constitué un comité de neuf experts chargé de préparer un plan détaillé pour la création d'un "Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique", en vue de l'octroi aux pays insuffisamment développés de subventions ainsi que de prêts à faible intérêt et à long terme, pour les aider à accélérer leur évolution économique. Ce fonds serait alimenté par les contributions librement consenties des Etats membres du fonds. Il ne devrait commencer à fonctionner que si 30 gouvernements au moins promettaient des versements correspondant à l'équivalent de 250 millions de dollars au minimum. Il s'agit en fait d'investissements non rentables qui ne seraient guère susceptibles d'attirer des capitaux d'une autre provenance.

Le Fonds spécial devrait en quelque sorte compléter le programme d'assistance technique des Nations Unies auquel la Suisse participe depuis 1951 avec un montant d'un million de francs par an. Alors que le programme d'assistance technique consiste principalement à envoyer des experts dans les pays encore peu développés et à accueillir des boursiers provenant de ces pays en Europe et en Amérique, le Fonds devrait permettre de réaliser certains grands projets mis au point par les experts mais pour l'exécution desquels les capitaux nécessaires font défaut.

La création du Fonds représenterait ainsi une seconde étape pour diminuer la marge existant entre les pays peu avancés sur le plan économique et ceux ayant atteint un développement

normal. L'Assemblée des Nations Unies, ayant estimé que le progrès social et économique de ces pays contribuerait à assurer la paix et la sécurité internationale et ayant constaté que les efforts déjà déployés dans ce sens sous ses auspices ont donné des résultats favorables, a invité en décembre 1953 les gouvernements des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées à faire connaître au Secrétariat général de l'ONU leurs vues sur l'opportunité de la création de ce Fonds. Elle a chargé en outre M. Scheyven, député belge et ancien président du Conseil économique et social des Nations Unies, d'étudier ce problème et de lui faire part de ses conclusions.

En tant que membre d'institutions spécialisées des Nations Unies, la Suisse a été également invitée à se prononcer. Le point de vue des autorités fédérales peut être résumé comme suit:

Bien que l'objectif du Fonds leur paraisse hautement souhaitable, elles se demandent si cette entreprise ne serait pas prématurée. Elles estiment qu'il serait préférable de concentrer, pour le moment, les efforts sur l'amélioration de programmes existants, tel que celui de l'assistance aux pays sous-développés, plutôt que de s'engager dans de nouvelles expériences et de créer de nouveaux organismes. En raison des lourdes charges qui incombent à la plupart des pays industrialisés, il semble douteux que, dans les circonstances présentes et sans un progrès substantiel dans la voie du désarmement, on puisse réunir les montants nécessaires à la constitution du Fonds. De toute façon, le projet devrait être rendu encore plus clair pour éviter des chevauchements possibles entre le champ d'activités du fonds et celui d'autres organismes. Ce point de vue fut communiqué au Secrétariat général des Nations Unies en date du 14 avril 1954.

Par la suite, lors de la session d'été du Conseil économique et social des Nations Unies, tenue à Genève en juillet de cette année, M. Scheyven s'est entretenu de ce problème avec le Chef du Département politique. Il a plaidé avec chaleur en faveur d'une prompte création du Fonds. Il pense que les pays industrialisés seront toujours davantage conscients que le développement économique des pays insuffisamment développés pose un problème urgent dont la solution serait de nature à contribuer à la détente internationale et à assurer une paix durable. A son avis, certains gouvernements sont convaincus de cette vérité, mais aimeraient laisser s'écouler encore un peu de temps pour permettre à leur peuple de partager l'idée de la nécessité du Fonds.

Comme il l'a relevé, les nations qui jouissent d'un niveau de vie normal ne réalisent pas l'étendue de la misère qui règne dans le monde. Il est en effet difficile d'imaginer les aspects réels de cette misère qui accable les deux tiers de l'humanité et la condamne inexorablement à souffrir de la faim, à vivre sans abri et à être la proie des maladies. M. Scheyven estime donc qu'il faut agir : pour attaquer les causes mêmes de l'instabilité politique, pour développer les sources de matières premières et les marchés d'exportation, et surtout par sentiment de solidarité humaine.

M. Scheyven a classé en trois groupes les réponses qui lui ont été faites par les différents gouvernements:

Dans le premier groupe figurent les pays insuffisamment développés. Ceux-ci demandent la constitution immédiate du Fonds, sans attendre que les conditions posées par la résolution initiale de l'Assemblée générale des Nations Unies soient remplies. Cette résolution subordonne la création du Fonds à l'établissement d'un désarmement contrôlé qui permettrait de libérer, au profit du Fonds, des ressources consacrées actuellement à l'armement.

Un deuxième groupe de réponses provient de pays industrialisés qui, tout en acceptant l'idée de la création d'un Fonds spécial, formule de sérieuses réserves quant à l'opportunité et à la possibilité de sa constitution à l'heure actuelle ou même dans un avenir rapproché. Ces réponses font notamment valoir que les conditions posées par la résolution des Nations Unies ne sont pas remplies pour l'instant. Certains pays posent comme condition préalable à leur contribution au Fonds la participation des Etats-Unis d'Amérique.

Le troisième groupe de réponses est formé également de pays industrialisés. Ceux-ci n'estiment pas nécessaire de subordonner la constitution du Fonds à l'établissement d'un désarmement contrôlé. Selon eux, ce Fonds, même limité à ses ressources initiales de 250 millions de dollars, pourrait obtenir des résultats appréciables car il comblerait une lacune, celle du financement des investissements non rentables, qui existe aujourd'hui dans l'oeuvre d'assistance des Nations Unies aux pays insuffisamment développés.

La Commission suisse de coordination pour l'assistance technique a derechef et tout dernièrement, à la demande du Chef du Département politique, procédé à un nouvel examen de ce problème. Elle a abouti à des conclusions semblables à celles qui avaient été adoptées précédemment; elle est d'avis que, dans l'état actuel de la situation mondiale, la réalisation d'une telle idée serait difficile. D'ailleurs on peut se demander si ce Fonds, qui à première vue paraît considérable, pourrait apporter une solution efficace à un problème d'une si grande envergure. De nouvelles ressources seraient très vite nécessaires. Or, on éprouverait en Suisse de grandes hésitations à verser des sommes importantes dont on ne connaîtrait pas à l'avance la destination exacte. Le Fonds nécessiterait enfin un appareil administratif très coûteux,

ce qui soulèverait également de vives critiques dans notre pays.

L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa présente session, a pris note du rapport de M. Scheyven qui constatait l'impossibilité actuelle de constituer ce Fonds. L'Assemblée a prié toutefois M. Scheyven de poursuivre, pour une année encore, ses efforts. Pour notre part, tout en maintenant l'attitude réservée que nous avons adoptée jusqu'ici à l'égard de la réalisation actuelle de ce projet, nous continuerons à en suivre l'évolution avec la plus grande attention.
